



FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

Nous vous prions de trouver ci-dessous le descriptif de votre plan d'action contribuant à une meilleure Qualité de l'Air Intérieur dans les établissements.

CONTEXTE :

Eviter certains comportements ou éviter certains phénomènes à l'intérieur d'un établissement ou à l'intérieur d'une pièce de vie accueillant des enfants est très important pour améliorer la Qualité de l'Air Intérieur pour le bien-être de ceux-ci.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- └ Lors du renouvellement de matériels d'activité scolaire pédagogiques et de motricité, de fournitures scolaires, choisir des produits peu émissifs Ecolabel européen, NF Environnement..
- └ Vérifier en interne qui commande ce type de fournitures et inscrire des critères écologique et Q.A.I. dans la politique d'achat de la ville.

EXPLICATIONS

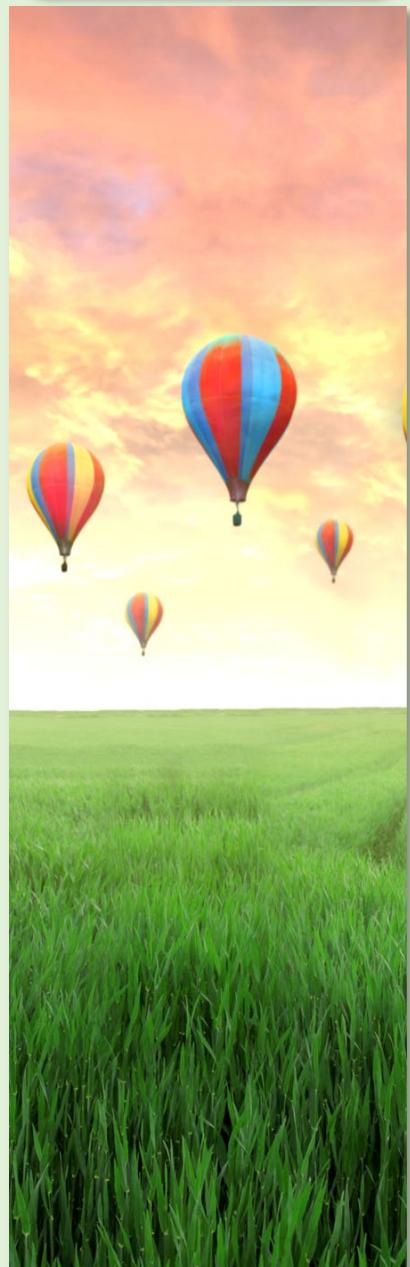
Le terme « écolabel » est réservé aux labels environnementaux qui répondent à la norme ISO 14024, c'est-à-dire respectant des exigences très précises prenant en compte les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie. Les produits sont certifiés par un organisme indépendant, garantissant la conformité du produit aux critères d'un référentiel.

Quatre écolabels sont disponibles en France :

- └ L'Ecolabel Européen :

Prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la recyclage ou son élimination après usage. La qualité et l'usage sont également pris en compte.

ACHATS DE MATERIELS PEDAGOGIQUES, DE MOTRICITES ET DE FOURNITURES



UNE DOCUMENTATION DU CABINET TRANSITIA

FICHE D'ACTION POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.

ACHATS DE MATERIELS PEDAGOGIQUES, DE MOTRICITES ET DE FOURNITURES

☛ L'Ecolabel « Anges Bleu » :

Ses critères portent sur le respect de la santé de l'environnement (matériaux, substances, consommation de ressources et d'énergie, etc.), lors de la production et de l'utilisation.

☛ Nordic écolabel (le cygne blanc/Nordic Swan) :

Ses critères portent sur le respect de la santé de l'environnement (matériaux, substances, consommation de ressources et d'énergie, etc.), lors de la production et de l'utilisation.

CONSEILS

Consulter le guide des labels environnementaux en fonction du type d'achat :

<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

- ☛ GS et Spiel Gut testent les processus de fabrication. GS garantit le respect de la réglementation pour chaque jouet, et SpeilGut des jouets sans substance toxique,
- ☛ Attention : Le label CE est apposé par le fabricant lui-même et est donc peu fiable,
- ☛ En cas de renouvellement complet des matériels de motricité d'une pièce de vie/activité, il est recommandé de faire réaliser des mesures de formaldéhyde dans cette pièce, une fois les éléments neufs introduits (après avoir respecté au préalable les recommandations ci-dessus),
- ☛ Eviter les jouets parfumés car les parfums émettent des polluants et peuvent déclencher des allergies,
- ☛ Dans les feutres, la peinture, les pâtes à modeler ou les kits de maquillage, on peut trouver du barium, du plomb, du formaldéhyde ou des phtalates. Préférez des produits avec des colorants alimentaires ou issus de plantes et sans conservateur (mentionnés sur les packagings),
- ☛ Les peluches et doudous, surtout ceux à poils longs ou rembourrés en synthétique, sont plus susceptibles de contenir des allergènes et des retardateurs de flammes bromés qui empêchent le feu de se propager mais qui restent dangereux pour la santé. Préférez les produits en fibres naturelles ou bio, par exemple labellisés Oeko-Tex qui garantissent des textiles sans substance toxique,

- Choisir des jouets en bois brut non vernis (hêtre ou érable) ou décorés avec des peintures non toxiques, résistantes à la salive,
- Choisir les label FSC et PEFC pour des jouets issus d'une gestion forestière durable,
- Rechercher et choisir les indications « sans PVC » ou « sans phtalates », pensez à aérer les produits neufs en PVC au moins deux jours avant la première utilisation,
- Eviter de donner aux enfants des poupées miniatures, des cadeaux publicitaires ou des articles de décoration : les limites fixées par la réglementation jouets ne s'applique pas à ces produits,
- Si le propriétaire du bâtiment n'est pas celui qui achète directement le mobilier, le sensibiliser aux points précédents.



PLUS D'INFOS

Pour obtenir plus d'informations :

1. <http://www.ecolabels.fr/fr/>
2. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/17_Produits%C2%A9colabellis%C2%A9s_juin2017.pdf
3. <https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/achats/dossier/achats-ecologiques-suivez-ecolabels/tout-savoir-ecolabels>
4. <https://lesprosdelapetiteenfance.fr/equipements-produits/jeux-et-jouets/securite-des-jouets-tout-ce-que-vous-devez-savoir/jouets-attention-aux-substances-toxiques>
5. <http://www.wecf.eu/download/2009/November/W.163Franceimpresion.pdf>